



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 31 août 2020

La commission du Conseil national favorable à la baisse des coûts des médicaments

Nouveau système judicieux pour la fixation des prix des médicaments et décision prometteuse pour le tarif officinal des pharmaciens et la marge de distribution des médicaments.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a ouvert la voie à une solution pour freiner durablement la hausse des coûts du système de santé. La CSSS-N s'est exprimée pour le compromis sur la fixation des prix de fabrique des médicaments – compromis soutenu par la vaste majorité des acteurs de la santé. La CSSS-N est aussi en faveur d'une révision des marges de distribution, ce qui permettra de réduire durablement les coûts.

curafutura salue la décision de la CSSS-N, qui privilégie une solution globale pragmatique et conforme au marché. La solution approuvée par la CSSS-N porte premièrement sur la fixation des prix de fabrique des médicaments et deuxièmement sur les marges de distribution et la tarification des prestations des pharmaciens.

La commission s'est prononcée en faveur d'une révision plus fréquente des prix de fabrique des médicaments relevant du marché ouvert aux génériques, soit chaque année au lieu d'une fois tous les trois ans. Cette révision combinera ses effets avec les réformes concernant la distribution des médicaments. Dans ce domaine, curafutura et pharmaSuisse ont proposé un modèle en deux volets qui modifie d'une part les marges de distribution et contient d'autre part une révision du tarif officinal (RBP V) rémunérant les prestations des pharmaciens. Ce modèle permet de supprimer les mauvais incitatifs existant actuellement dans la distribution des médicaments et réduira sensiblement les coûts. Pius Zängerle, directeur de curafutura: «curafutura s'attend à ce que l'Office fédéral de la santé publique mette rapidement en œuvre ce modèle soutenu par l'ensemble de la branche et approuve le nouveau tarif pour les prestations des pharmaciens.»

En ce qui concerne l'initiative sur les soins infirmiers, curafutura regrette que la CSSS-N suive le plénum. Ne pas lier les possibilités supplémentaires prévues pour les fournisseurs de prestations à des responsabilités assumées de manière transparente et obligatoire constitue pour curafutura une opportunité ratée. L'association des assureurs-maladie innovants attend ici une solution qui, dans l'optique d'une future baisse des coûts, préserve les assurés de coûts injustifiés.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84, 079 653 12 60, pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, Communication, 079 154 63 0 00, adrien.kay@curafutura.ch



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>